

COMMUNE DE VALFF  
140A RUE PRINCIPALE

67210 – VALFF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 09 MAI 2016

Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ

**Nombre de conseillers élus : 15**

**Nombre de conseillers en fonction : 15**

**Membres présents** : Messieurs Bernard FRINDEL, Denis ROSFELDER, Bernard HIRTZ, Joffrey JEHL, Jean-Pierre VOEGEL, Claude ANDRES, Jean-Claude SCHMITT, Mesdames Monique ROSFELDER, Denise LUTZ-ROHMER, Patricia JACOB, Emmanuelle VAN DER GIESSEN, Chantal VOEGEL, Denise LUTZ-VOEGEL

**Membres absents excusés** : Madame Patricia TÊTU qui donne procuration à Madame Monique ROSFELDER

**Secrétaire de séance** : Madame Carole GRAUSS

Monsieur le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 20 h 00 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Cinq personnes présentes dans le public.

### **POINT N° 01**

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21/03/2016**

(Monsieur Jean-Pierre VOEGEL arrive quelques minutes après le Point N°01.)

Monsieur Claude ANDRES demande la parole pour poser quelques questions :

#### **Budget Fonctionnement :**

**Compte 6283** Pourquoi le montant budgétisé pour les frais de nettoyage des locaux a-t-il doublé ?

**Chapitre 012** Charges du personnel et frais assimilés : pourquoi le montant des dépenses de 2014 à 2015 a-t-il augmenté d'environ 15 000 € ?

**Compte 6531** Pourquoi les indemnités Maire et Adjointes représentent 7 943 € de plus ?

Le TOTAL des recettes de fonctionnement 2015 présenté lors de la séance du 21.03.2016 était de 940 605,12€ alors que sur le PV apparaît 1 010 234,02 €, la différence est l'excédent reporté 2014 de 69 628,90 € qui n'avait pas été comptabilisé lors du CM. Pourquoi ?

**Compte 7023** Pourquoi le compte est-il à 0 € alors que le Conseil a pris une délibération le 26/01/2015 pour un montant de 2 106,14 € ? Vente de grumes de peupliers à la Société MANGIN.

Les taxes d'affouage au **compte 7025** ne devraient-elles pas être prévues au compte 757 et 758 comme le précise un Courrier de la Perceprice du 04/12/15 concernant les changements de compte pour la taxe d'affouage ?

**Au compte 73111** Taxes foncières et d'habitation, Pourquoi y a-t-il une diminution des rentrées entre 2014 et 2015 ? Pourquoi prévoyez-vous 10 000,00 € de plus sur 2016 en budget prévisionnel ?

**Budget Investissement :**

Pourquoi le **compte 21318** apparait 2 fois avec les mêmes montants ?

Au **chapitre 23** Immos en cours, détails des différents marchés avec leur montant ! Coût de l'EP rue Haute et rue du Moulin ? Marchés 615 et 631 pourquoi les montants ont été baissés ?

(Madame Denise LUTZ-ROHMER quitte la salle pour chercher des documents au bureau, et Monsieur Denis ROSFELDER la recherche car Madame Monique ROSFELDER avait les documents sur elle.)

**Compte 1323** d'après un courrier de fin 2013 de Mr REICHARDT la Commune aurait droit à une subvention de 50 000,00 € de la Région pour l'aménagement du Parking Rue de l'Eglise et de la Rue Sainte Odile, où en est le dossier ? La Commune a-t-elle encore droit à cette subvention ?

**Compte 13251** Le fonds de concours de la Communauté de Communes de 69 000,00 € a-t-il été encaissé ?

Dans le **compte 2031**, Amortissement Frais d'études, en recette d'investissement, il y a le même montant qu'au **compte 21318** en dépense d'investissement, pourquoi est-ce un bidouillage pour équilibrer les comptes tant bien que mal ? Madame Denise LUTZ-ROHMER répond que c'est un amortissement, si tel est le cas sur quelle durée, et à quelle échéance ?

Au **compte 28031** Amortissement des frais d'études, à quoi correspond cet amortissement 8 970,00 € ?

**Budget Lotissement :**

Le **compte 605** Aménagement rue Sainte Odile ne devrait-il pas apparaitre dans le budget communal et non dans le budget lotissement ? Car cela représente un manque à gagner de TVA ?

Pourquoi une différence d'environ 12 000,00 € entre le total des dépenses prévues en 2015 et celles prévues en 2016 ?

Qu'en est-il de la TVA sur la vente des terrains du lotissement ? Vous parliez d'un montant de 30 000,00 € ? Quel en sera le montant ? Réponse : environ 60 000,00 €. Monsieur Claude ANDRES précise que cette TVA devrait être sur la marge et non sur le tout ?

Qu'en est-il de la PVNR pour MEYER Alain ? Monsieur le Maire explique que selon un courrier du SDAUH il n'est pas possible de toucher la taxe d'aménagement et la PVNR. Malgré ces explications, Monsieur Claude ANDRES n'est pas d'accord !

**POINT N° 02**

**CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL MICROBIB**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que le contrat de maintenance du logiciel Microbib, installé en système Monoposte+consult à la Bibliothèque, expire le 31 mai 2016, puis expose les termes du contrat.

Le Conseil Municipal  
Après délibération

**DECIDE** de renouveler le contrat de maintenance du logiciel Microbib (version Mono/Classique) dont le montant annuel s'élève à 223,00 € H.T. soit 267,60 € T.T.C.

**CHARGE** le Maire de signer le contrat n° 96084 – série 78 pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **POINT N° 03**

#### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU PERISCOLAIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BARR-BERNSTEIN**

La Commune de VALFF met à disposition de la Communauté de Communes Barr-Bernstein dans le cadre de sa compétence facultative de gestion de l'activité périscolaire et de centre de loisirs sans hébergement, les locaux pour la période des vacances scolaires de 8h00 à 18h00 du Lundi au Vendredi.

Cette convention prend date du Mercredi 06 Juillet 2016 au Vendredi 29 Juillet 2016 (3 semaines ½) avec les mêmes charges et frais à 71,14 %.

Le Conseil Municipal après avoir OUI les explications de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité** de mettre à disposition de la Communauté de Communes BARR/BERNSTEIN les locaux périscolaires comme énuméré ci-dessus.

### **POINT N° 04**

#### **DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs demandes de subventions ont été déposées ; demandes émanant :

⇒ de l'Union Nationale des Combattants Section BARR

⇒ du Souvenir Français – Canton d'Obernai dont le siège est implanté à Obernai au n°4, Rue de la Gare

⇒ de l'Association AIDES afin de venir en aide aux personnes atteintes du SIDA

⇒ de l'Association Régionale « Aide aux Handicapés Moteurs » qui a pour vocation de consacrer toutes ses activités au mieux-être des personnes handicapées qui lui sont confiées

⇒ de la Fondation du Patrimoine implantée à Strasbourg au n°9, Place Kléber qui a pour but de favoriser la conservation et la mise en valeur d'immeubles particulièrement caractéristiques du Patrimoine et de l'Architecture Locale

⇒ de l'Association Prévention Routière, Comité Départemental du Bas-Rhin, afin de réduire le nombre de victimes d'accidents de la route de Strasbourg

Le Conseil Municipal  
Après délibération

**DECIDE** d'attribuer aux Associations :

- ⇒ Union Nationale des Combattants Section BARR une subvention d'un montant de 50,00 €
- ⇒ Croix Rouge Française une subvention d'un montant de 300,00 €
- ⇒ Association des Elus d'Alsace pour la promotion de la langue et de la culture alsaciennes OLCA une subvention de 20,00 €
- ⇒ Union Catholique des Aveugles d'Alsace une subvention d'un montant de 50,00 €
- ⇒ Amis du Mémorial de l'Alsace Moselle une subvention d'un montant de 100,00 €
- ⇒ Souvenir Français une subvention d'un montant de 100,00 €
- ⇒ AIDES une subvention d'un montant de 50,00 €
- ⇒ « Aide aux Handicapés Moteurs » une subvention d'un montant de 50,00 €
- ⇒ Fondation du Patrimoine une subvention d'un montant de 100,00 €
- ⇒ Association Prévention Routière une subvention d'un montant de 50,00 €
- ⇒ Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire Comité du Bas-Rhin une subvention de 50,00 €

En outre, le Conseil Municipal

**DECIDE D'OCTROYER**

- ⇒ une subvention de 180,00 € pour l'ensemble des 15 associations locales
- ⇒ une subvention de 180,00 € pour l'Association « LES STUMPELE DE VALFF » pour l'Année 2015 qui n'avait pas été versée
- ⇒ une subvention complémentaire de 300,00 € à la Société de Musique « Alsatia » de Valff pour sa participation au « E Friejhjorh fer unseri Sproch » pour l'Année 2015 et 2016 soit au total 600,00 €
- ⇒ une subvention complémentaire de 150,00 € à la Chorale Sainte-Cécile de Valff pour sa participation au « E Friejhjorh fer unseri Sproch » pour l'Année 2015 et 2016 soit au total 300,00 €
- ⇒ une subvention CCAS de 7 000,00 €

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2016

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **POINT N° 05**

#### **CONTRAT D'ENTRETIEN POUR ASCENSEUR ET REVISION ANNUELLE DU MATERIEL DE CUISINE PERISCOLAIRE – CHOIX DU PRESTATAIRE**

► Contrat d'entretien de l'Ascenseur (pour une durée de 5 ans et visite d'entretien toutes les 6 semaines), réception de 3 devis :

- ABEL ASCENSEURS de STILL (67190) pour un montant de 1 183,00 € HT soit 1 419,60 € TTC
- KONE d'ILLKIRCH GRAFFENSTADEN (67400) pour un montant de 1 230,00 € HT soit 1 476,00 € TTC
- ASCENSEURS MULTI SERVICES de STRASBOURG (67200), pour un contrat sérénité d'un montant de 1 082,00 € HT soit 1 298,40 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire

**DECIDE DE CONFIER** l'entretien de l'ascenseur à Ascenseurs Multi Services 11 rue Alfred de Vigny à STRASBOURG qui est le moins disant pour un contrat d'entretien de type « sérénité » pour la somme de 1 082,00 € HT soit 1 298,40 € TTC. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

► Révision annuelle du matériel de cuisine du Périscolaire, contrat sur 5 ans :

- ANDRES SARL d'OBERNAI (67210) pour la somme de 98,88 € TTC par an.

Monsieur le Maire propose ANDRES SARL d'Obernai et le Conseil Municipal donne son accord.

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **POINT N° 06**

#### **ACQUISITION D'UNE CUISINIÈRE A GAZ ET D'UNE TONDEUSE – VALIDATION DE L'OFFRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis ROSFELDER, adjoint au maire pour :

► Remplacement de la cuisinière à gaz à la salle polyvalente :

- Devis d'ANDRES SARL d'OBERNAI pour un fourneau à gaz 2x2 feux vifs + plaque coup de feu centrale sur four gaz – marque BARON – type GAMME 700 pour la somme de 4 412,34 € HT soit 5 294,81 € TTC, démontage et enlèvement du fourneau existant
- Devis de GASTRO SERVICE de SAND pour un fourneau à gaz 4 feux + plaque au centre + four GN 2/1 – type GAMME 700 pour la somme de 4 285,60 € HT soit 5 142,72 € TTC
- Devis de MEA à WESTHOUSE qui n'a jamais été réceptionné.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Denis ROSFELDER, le Conseil Municipal

DECIDE D'APPROUVER le devis d'ANDRES SARL d'Obernai, pour l'acquisition d'un fourneau à gaz 2x2 feux vifs + plaque coup de feu centrale sur four gaz – marque BARON – type GAMME 700 avec démontage et enlèvement du fourneau existant ainsi que le service après-vente car le dépannage est très rapide, pour un montant de 4 412,34 € HT soit 5 294,81 € TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

► Remplacement de la tondeuse, 3 devis ont été réceptionnés :

- Maison CROVISIER de BENFELD, pour une tondeuse Marque GRIN Mulching pour un montant de 1 340,00 € HT soit 1 608,00 € TTC

- Ets SCHLAEDER de SERMERSHEIM, pour une tondeuse Marque IBEA 5570 SVB pour un montant de 1 200,00 € HT soit 1 440,00 € TTC
- JC Motoculture de ROSHEIM, pour une tondeuse Marque OREC Mulching pour la somme de 1 415,17 € HT soit 1 698,20 € TTC

Après avoir entendu les explications de Monsieur Denis ROSFELDER, le Conseil Municipal

DECIDE D'APPROUVER le devis de Maison CROVISIER de Benfeld, pour l'acquisition d'une tondeuse Marque GRIN Mulching Moteur B/S – 8,50 Professional OHV – 6CV – 190 cm<sup>3</sup>, largeur de coupe 53 cm, 2 vitesses d'avancement pour un montant de 1 340,00 € HT soit 1 608,00 € TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POINT N° 07**

**CONFECTION ET POSE DE CLOTURES : COUR DE L'ECOLE ET PRESBYTERE ET REALISATION DE BARRIERES PORTIQUES AU STADE DE FOOTBALL ET A LA SALLE POLYVALENTE – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard FRINDEL, adjoint au maire pour :

- ▶ Clôtures et portails au Presbytère et à l'Ecole :
  - Devis d'AMANN Métallerie de BOERSCH pour la somme de 10 792,75 € HT soit 12 951,30 € TTC
  - Devis de BOEHRER de RIBEAUVILLE pour la somme de 10 835,00 € HT soit 13 002,00 € TTC

Après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard FRINDEL, le Conseil Municipal

DECIDE D'APPROUVER le devis d'AMANN Métallerie à Boersch, pour la confection et pose de clôtures et portails en fer forgé à l'Ecole et au Presbytère, montant des travaux 10 792,75 € HT soit 12 951,30 € TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- ▶ Portiques Stade de Football et Salle polyvalente :
  - Devis d'AMANN Métallerie de BOERSCH pour la somme de 4 770,00 € HT soit 5 724,00 € TTC
  - Devis d'EGW Maintenance de DUPPIGHEIM pour la somme de 5 850,00 € HT soit 7 020,00 € TTC
  - Devis de la SARL Clément BRAUN Clément de KRAUTERGERSHEIM pour la somme de 4 127,00 € HT soit 4 952,40 € TTC

Après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard FRINDEL, le Conseil Municipal

DECIDE D'APPROUVER le devis d'AMANN Métallerie à Boersch, pour la réalisation de barrières portiques pivotantes à la salle polyvalente et au stade de football, montant des travaux 4 770,00 € HT soit 5 724,00 € TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POINT N° 08**

## **CALCUL DES CHARGES COMMUNALES CONCERNANT LE FERMAGE 2015**

**Les fermages** évoluent selon la variation d'un indice national. Pour les baux conclus avant 2009, il convient de prendre en compte le fermage payé en 2010 multiplié par l'indice 2015 divisé par l'indice 2010.

**Mode de calcul pour les charges** : 1/5 sur la Taxe Foncière des propriétés bâties + ½ chambre d'agriculture + part accident agricole (CAAA) = 0,43 € / are

### **Travaux annexes :**

0,09€ pour les prés

0,21€ pour les champs

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le calcul des charges communales concernant le fermage 2015.

### **POINT N° 09**

#### **REMPLACEMENT DES FENETRES DES ECOLES – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Monsieur le Maire redonne la parole à Monsieur Bernard FRINDEL, Adjoint au Maire, qui explique à l'assemblée qu'il y a lieu de changer les fenêtres pour les classes de l'ancienne école des garçons.

N'ayant pas assez d'informations et de précisions quant à la qualité des produits proposés, Monsieur le Maire décide de reporter ce point à un prochain Conseil Municipal.

(Monsieur Claude ANDRES a quitté la salle quelques minutes.)

### **POINT N° 10**

#### **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

##### **URBANISME**

Dossiers déposés auprès de l'ATIP pour instruction

##### **Certificats d'urbanisme**

→ Maître PRUDHON-REBISCHUNG 21 rue de la République à MUNSTER (68140) pour la vente de la propriété situé 235 rue Meyer à VALFF (67210), section 02 – parcelle n°271/138 d'une surface de 188 m<sup>2</sup>  
CU 067 504 16 R0005

→ Maître Isabelle TINCHANT-MERLI 23 Grand'Rue Pierre Braun à RIXHEIM (68170) pour la vente de la propriété situé 2A rue Large à VALFF (67210), section 54 – parcelle n°228/197 d'une surface de 2 903 m<sup>2</sup>  
CU 067 504 16 R0006

→ SCP WOLFF-BITZBERGER-HINCKER 96 rue du Maréchal Foch à LINGOLSHEIM (67380) pour la vente du Lieudit « Muhlmaten » pour le compte de WIDMANN René née MUNCH Marie-Jeanne, Section 46 – parcelles n°04 et 05 d'une surface de 749 m<sup>2</sup>  
CU 067 504 16 R0007

→ SCP WOLFF-BITZBERGER-HINCKER 96 rue du Maréchal Foch à LINGOLSHEIM (67380) pour la vente du Lieudit « Saint-Annafeld » pour le compte de WIDMANN René née MUNCH Marie-Jeanne, Section 46 – parcelle n°86 d'une surface de 279 m<sup>2</sup>  
CU 067 504 16 R0008

### **Déclarations préalables**

→ Demande déposée par Monsieur DORFFER Francis 58 Impasse des Lilas à VALFF (67210) pour la mise en place d'un abri de jardin, Section 08 Parcelle 244.  
DP 067 504 16 R0006

→ Demande déposée par Monsieur GEISEN Jean-Paul 52 Impasse des Lilas à VALFF (67210) pour la suppression d'une fenêtre, remplacement de 3 fenêtres en alu blanc par des fenêtres en menuiserie PVC blanc, Section 08 Parcelle 241.  
DP 067 504 16 R0007

→ Demande déposée par Monsieur PFLEGER Sébastien 23 A route du Hohwald à BARR (67140) pour la création d'un appentis, extension maison d'habitation, démolition partie mur maison pour mise en place porte d'entrée + portail au 235 rue Meyer à VALFF (67210), Section 02 Parcelle 271/138.  
DP 067 504 16 R0008

→ Demande déposée par Monsieur TAYLOR Kevin 5 rue de la Source à VALFF (67210) pour la construction d'une piscine, Section 14 Parcelle 519.  
DP 067 504 16 R0009

→ Demande déposée par Madame ACKER Jennifer 1 route d'Erstein à NIEDERNAI (67210) pour la mise en place d'une fenêtre de toit au niveau du grenier n°27, au 2 A rue Large à VALFF (67210) Section 54 Parcelle 228.  
DP 067 504 16 R0010

→ Demande déposée par Monsieur LANG Didier 56 rue Thomas à VALFF (67210) pour l'extension de la maison d'habitation Section 05 Parcelle 381.  
DP 067 504 16 R0012

### **Permis de construire**

→ Demande déposée par Monsieur GUILHERMET et Madame GAUCKLER 16 rue du Canal à OBERSCHAEFFOLSHEIM (67205) pour la construction d'une maison individuelle au Lotissement Sainte Odile 2<sup>ème</sup> tranche LOT N° 07 – 3 rue du Puits.  
PC 067 504 16 R0009

### **POINT N°11** **COMMUNICATIONS**

▪ Le 25<sup>ème</sup> circuit des Myrtilles organisé par le Club de Loisirs et Détente d'OTTROTT, passera à vélo le 24 Juillet 2016 à VALFF. Il demande l'utilisation partielle du parking de la salle polyvalente de 07h00 à 12h45 pour y installer un point d'accueil et de ravitaillement. Le Conseil Municipal donne son accord.

- « E Friehjohr fer unseri Sproch » du Samedi 23 avril 2016, Monsieur le Maire remercie la Société de Musique « Alsatia », la Chorale Sainte Cécile, l'Association « Les Stumpele de VALFF » et les membres du Conseil Municipal présents qui ont prêté main forte à la belle réussite de cette manifestation.
- La commission permanente du Conseil Départemental a décidé le 04 avril 2016 d'attribuer un agrément à OPUS 67 pour la construction de 16 logements collectifs PLUS (Lotissement Sainte Odile) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat.
- Communiqué du SMICTOM pour le ramassage des poubelles grises le Samedi 14 mai 2016 au lieu du Lundi 16 mai 2016 (Lundi de Pentecôte férié).
- Plantation des fleurs le Vendredi 20 et Samedi 21 Mai 2016 (matin).
- Lors de la vérification des arbres et arbustes plantés sur le sommet de la berge de la Kirneck par le Syndicat Mixte EHN-ANDLAU-SCHEER, ils ont constaté que certains étaient abîmés ou auraient disparu. Un affichage du rôle de la végétation et le respect des plantations sur la berge de la Kirneck a été fait dans les panneaux d'affichage.
- Certains arbres plantés près de l'ANDLAU par la Commune ont été abîmés et arrachés. Un dépôt de plainte a été fait à la Gendarmerie d'Obernai.
- Monsieur le Maire fait part du rapport de visite concernant les 3 cloches de l'Eglise Saint Blaise par Monsieur Michel RIFF chargé d'inventaire mandaté par la S.F.C. (Société Française de Campanologie) 92250 LA GARENNE-COLOMBES :
  - Cloche N°1, datée de 1924, ø 96,9 cm, 530 kg. Cloche dédiée à Saint Blaise patron de la paroisse.  
Curé FALLER – couler chez CAUSARD à COLMAR en 1924  
Parrains : JORDAN J – LUTZ Florent - RIEGLER Charles – MULLER Albert  
Marraines : SPECHT Thérèse – WITTERSHEIM Catherine – LUTZ Caroline – SPECHT Marie
  - Cloche N°2, datée de 1924, ø 86,5 cm, 391 kg. Cloche dédiée à la Sainte Trinité.  
Curé FALLER – couler chez CAUSARD à COLMAR en 1924. Elle fut fondue par la générosité de VOEGEL Auguste, UHL Marie-Catherine, VOEGEL Marie-Thérèse et VOEGEL Paul
  - Cloche N°3, datée de 1802, ø 78,7 cm, 280 kg. Cloche dédiée à Saint Michel et à la Vierge Marie. Les fondeurs étaient François Maire et Claude Joseph THOVENOT, fondeurs à POMPIERRE et SAINT-OUEN LES PAREY dans les Vosges  
Jean-Michel JORDAN fut Maire de VALFF de 1793 à 1804.
- L'adjudication de l'herbe aux lieudits « Kochely » et de la « Werb » près de la station d'épuration et au lieudit « Kochely auf Gansweid » aura lieu le Jeudi 19 mai 2016 à 20h30 à la Mairie.
- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Lundi 27 Juin 2016 à 20h00.
- Candidature pour le poste d'emploi saisonnier : Monsieur Damien KOENIG est le seul à avoir déposé sa candidature en Mairie.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier du Préfet interdisant de projeter les matchs de l'Euro sur grand écran et en plein air pour une question de sécurité à cause du plan Vigipirate.

- Madame Denise LUTZ-VOEGEL demande à Monsieur le Maire ou en est l’Affaire FOULON. Monsieur le Maire explique que le dossier suit son cours.
- Association Foncière : Monsieur Jean-Pierre VOEGEL explique à l’assemblée qu’il a des devis pour la réfection du chemin de la Chapelle jusqu’à la Route de Zellwiller :
  - Devis de VOGEL TAP de Scherwiller :
    - ▶ 7 500,00 € HT pour l’élargissement de la route
    - ▶ 30 294,00 € HT pour la pose d’enrobés sur structure existante géotextileMonsieur VOEGEL Jean-Pierre demande si la Commune pouvait à nouveau participer à hauteur de 50% pour la réalisation de ces travaux prévus en 2017.
- Monsieur Denis ROSFELDER signale à l’assemblée que Monsieur LETZELTER s’est plaint des nuisances sonores lors de la Soirée « Asperges » du 07 mai 2016.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h45.